

Date de dépôt: 10 janvier 2007

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de M^{me} et MM. Jean-Marc Odier,
Thomas Büchi, Hervé Dessimoz, Daniel Ducommun, John
Dupraz, Pierre Froidevaux, Bernard Lescaze, Jean-Louis Mory,
Walter Spinucci, Marie-Françoise de Tassigny, Pierre-Pascal
Visseur, Roger Beer et Louis Serex visant à encourager les
échanges linguistiques pour les jeunes ayant achevé leur
scolarité obligatoire**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 octobre 2000, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- l'importance des connaissances linguistiques dans la société actuelle;*
- la richesse linguistique de la Suisse,*
- la nécessité et la chance de pouvoir s'ouvrir à d'autres cultures,*
- le fait que de nombreux jeunes n'ont, à la fin de leur scolarité obligatoire, pas d'idées précises au sujet de leur avenir,*
- l'effet bénéfique d'un changement du cadre de vie durant quelques mois,*

invite le Conseil d'Etat

- *à permettre aux jeunes achevant leur scolarité obligatoire d'effectuer un séjour linguistique d'une année en Suisse allemande, au Tessin ou dans les Grisons,*
- *à prendre les contacts nécessaires avec les autres cantons afin de permettre la réalisation de tels séjours,*
- *à proposer aux jeunes intéressés un choix de différents types de séjours,*
- *à simplifier, à la fin du séjour, les démarches administratives en vue de la poursuite de la scolarité ou d'un apprentissage,*
- *à organiser l'accueil à Genève de jeunes de Suisse allemande, du Tessin ou des Grisons qui souhaiteraient effectuer un stage linguistique dans notre canton.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Préambule

En janvier 2003, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) fixait les lignes directrices de la politique d'enseignement des langues en Suisse romande. Les échanges et les séjours linguistiques occupent une place privilégiée parmi les principes édictés : il s'agit d'offrir aux élèves *des occasions de rencontres diversifiées avec les langues vivantes (au travers notamment d'échanges scolaires) de façon à promouvoir l'acquisition d'attitudes d'ouverture vis-à-vis d'autres langues et à favoriser l'acquisition de compétences sociales et interculturelles.*

A Genève, le département de l'instruction publique a établi des recommandations à l'intention des directions d'établissements scolaires et des enseignant-e-s, afin de:

- promouvoir les échanges et les séjours linguistiques auprès des différents publics cibles concernés – enseignant-e-s, élèves, mais aussi parents – qui jouent souvent un rôle déterminant dans la mise en place d'échanges ou de séjours ;
- développer, au sein de chaque établissement, une infrastructure locale performante pour favoriser le développement des échanges scolaires ;
- inscrire, au plan cantonal, les échanges et les séjours linguistiques dans les plans d'étude respectifs des différents ordres d'enseignement et des différentes filières de formation de l'enseignement secondaire post-obligatoire ;
- encourager la validation des expériences linguistiques et interculturelles dans le parcours de formation, notamment par le biais du portfolio européen des langues qui permet la mise en valeur des acquis linguistiques scolaires et extra-scolaires.

1^{re} invite

« à permettre aux jeunes achevant leur scolarité obligatoire d'effectuer un séjour linguistique d'une année en Suisse allemande, au Tessin ou dans les Grisons »

Le Centre de séjours à l'étranger (CdS) du département de l'instruction publique soutient activement les jeunes qui souhaitent mettre sur pied un séjour linguistique de durée variable, dans différentes communautés linguistiques suisses ou internationales. Chaque demande adressée au Centre de séjours est traitée individuellement, en fonction de ses caractéristiques.

Plusieurs constats s'imposent à propos de séjours linguistiques dans une autre région de Suisse. En cinquante années de pratique, le CdS n'a enregistré aucune demande à destination des Grisons et très peu pour le Tessin. Lorsque l'apprentissage de l'allemand constitue l'enjeu du projet, rares sont les demandes à destination de la Suisse allemande, une à deux par année tout au plus. Il convient donc de relever que l'attractivité de la langue du lieu de séjour constitue un facteur essentiel de la motivation des jeunes qui s'intéressent à un séjour linguistique de longue durée et qu'en ce sens, les régions suisses ne sont pas des destinations privilégiées.

S'ajoutent à ces constats les exigences des écoles d'accueil de nos élèves pendant leur séjour. Les conditions d'admission des écoles de langue sont strictes, notamment quant à l'âge et à la motivation de leurs futur-e-s étudiant-e-s.

Lorsque la poursuite des études régulières est prévue dans un établissement scolaire public, s'impose la nécessité d'être promu de la scolarité de provenance et de disposer d'un bagage linguistique suffisant permettant la poursuite courante des études.

En l'état, la généralisation d'un séjour linguistique d'une année dans une autre région de Suisse à l'issue de la scolarité obligatoire n'est donc pas d'actualité, et ne répond pas à une demande.

Pour faire en sorte que les séjours linguistiques se développent néanmoins, et pour veiller à ce que chaque élève intéressé et motivé puisse réaliser de tels séjours, le département veille toutefois à inscrire dans les parcours de formation spécifiques (maturité bilingue, stage professionnel, maturité professionnelle commerciale, etc.) la possibilité, parfois l'exigence, de tels séjours.

2^e invite

« à prendre les contacts nécessaires avec les autres cantons afin de permettre la réalisation de tels séjours »

Le canton de Genève se montre dynamique au niveau de collaborations développées avec d'autres cantons.

Un partenariat existe en effet depuis 2004 entre Genève et les cantons de Uri, Obwald et Nidwald. Il implique des rencontres des autorités cantonales respectives, des directions générales, des directions d'établissements et des enseignant-e-s avant que des échanges de classes, sous formes diverses, se réalisent. Une dynamique impliquant tous les partenaires institutionnels garantit ainsi la qualité et la durabilité de ces pratiques.

Genève collabore parallèlement avec la Fondation *ch*Echange de jeunes, plate-forme entre les cantons rattachée depuis quelques années à la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) et visant à développer les possibilités d'échanges ou de séjours linguistiques entre Suisses. Dans la statistique annuelle élaborée par la Fondation, Genève figure avec un score moyen (moins de 5% du total romand). Cela confirme que Genève privilégie en effet les contacts hors de la Suisse. Très souvent les demandes d'échanges de classes en provenance de Suisse allemande ne peuvent de fait être satisfaites faute de partenaires genevois disponibles.

Enfin, en cas d'attentes très spécifiques par rapport au séjour linguistique, Genève et les élèves genevois peuvent d'ores et déjà recourir à l'office central du service agricole à Zurich qui offre aux jeunes de 14 à 16 ans d'intéressantes possibilités, clés en mains, de séjours et d'intégration en diverses régions de Suisse. Ainsi plus de 2 000 jeunes participent annuellement à ce programme. Le nombre des places en Suisse alémanique est donc suffisant; les stagiaires bénéficient d'un accueil attentif et de l'a priori amical cultivé outre-Sarine pour les Romands. Cette expérience extra-citadine s'adresse aux jeunes prêts à assumer un travail physique important. Très peu de jeunes de Genève semblent toutefois s'y intéresser.

3^e invite

« à proposer aux jeunes intéressés un choix de différents types de séjours »

A l'heure actuelle, l'offre en matière de séjours linguistiques est déjà très diversifiée. Elle permet la réalisation de différents types d'échanges linguistiques : échanges télématiques, échanges individuels ou de groupes, séjours linguistiques de durée variable sur ou hors temps scolaire. Les éléments suivants permettent de concrétiser l'attrait des formules proposées.

En 2005-06, 12 classes de 5^e et 6^e de l'enseignement primaire ont entrepris une correspondance suivie avec une classe de Suisse allemande. Dans trois cas, les classes partenaires se sont rencontrées à Berne.

La même année, le Cycle d'orientation a organisé 14 échanges avec des classes de Suisse allemande, 7 avec l'Allemagne et un avec l'Ecosse. La durée de ces échanges peut varier de 2 jours à une semaine.

Des offres spécifiques s'inscrivent dans le cadre des programmes des différentes filières d'étude de l'enseignement secondaire post-obligatoire. Ainsi, depuis quelques années, le CdS organise, en étroite collaboration avec l'Ecole de commerce de Genève et l'appui du département, un programme de trois semaines de stages linguistiques à vocation professionnelle et culturelle en année scolaire, respectivement à Berlin et à Dublin. Ces stages sont effectués dans le cadre de la maturité professionnelle commerciale intégrée. Ces séjours ont pour but de favoriser le développement des compétences linguistiques de manière à réussir au retour du séjour des examens internationaux au niveau reconnu. Parallèlement, ils élargissent la connaissance du monde du travail par le biais des visites d'entreprises effectuées pendant le séjour.

Dans les écoles de culture générale (ECG), les élèves de l'option communication et expression accomplissent un séjour d'une semaine en Italie, en Allemagne ou en Irlande. Ils complètent ainsi l'approche d'une des 3 langues étudiées à l'ECG.

Enfin, le Collège de Genève offre, dans le cadre des activités langues disciplines fondamentales, la possibilité aux groupes d'allemand, d'italien ou d'anglais de développer à l'intention d'une volée d'élèves un projet subventionné par la direction générale du post-obligatoire. Plusieurs établissements mettent ainsi sur pied des échanges ou des séjours linguistiques s'inscrivant dans un projet commun (exposition dans l'établissement sur un thème partagé, activités culturelles intégrant un séjour linguistique, etc.).

Enfin, le CdS accompagne une vingtaine d'élèves par année qui interrompent leur scolarité fin décembre ou début janvier et qui s'adressent au Centre en vue d'une réorientation scolaire extra-muros. Il faut souligner toutefois que la solution du séjour linguistique, intégrant une scolarisation dans le pays hôte, s'avère le plus souvent rarement idéale. L'expérience pratique d'un travail local de plusieurs mois, non scolaire, à durée limitée dans le cadre légal, se montre souvent être la meilleure solution pour ces élèves qui ont ainsi l'opportunité d'apprendre une langue seconde tout en menant une expérience professionnelle. A la difficulté de trouver des places de travail en milieu allophone, s'ajoutent les réglementations d'immigration qui exigent la majorité de 18 ans. Là encore, le séjour ne saurait se substituer toutefois à l'encadrement nécessaire qu'exige la construction d'un projet personnel, mais il contribue à infirmer ou à confirmer une première préorientation.

4^e invite

« à simplifier, à la fin du séjour, les démarches administratives en vue de la poursuite de la scolarité ou d'un apprentissage »

Des séjours de longue durée en immersion dans une école à l'étranger pendant l'année scolaire se réalisent couramment sur la base d'échanges individuels réciproques de plusieurs mois avec l'Allemagne et des pays anglophones pour les élèves qui remplissent les conditions d'admission à l'étranger. Pour les collégiens, ces séjours, s'insérant dans un parcours scolaire, sont soumis à certaines règles et démarches de fonctionnement, qui garantissent au retour la réinsertion dans le degré et le groupe adéquats.

Ainsi, en fin de première et de deuxième année de collège, les jeunes qui s'intéressent aux langues, pour qui la motivation est évidente et dont le dossier est accepté à l'étranger, peuvent ainsi bénéficier de trois mois de séjour extra-muros en Allemagne, en Australie ou au Canada. Ces séjours s'adressent, en leur forme actuelle, quasi exclusivement aux élèves dont les résultats scolaires sont suffisamment bons pour permettre le pronostic d'une réintégration aisée au retour.

Au cours des formations professionnelles, l'intérêt pour les langues est plus développé chez les apprentis du secteur des services. Mais, une fois leur CFC en poche, de nombreux jeunes, toutes formations confondues, partent à l'étranger pour plusieurs mois préparer des diplômes internationaux de langues, dans le but de consolider la maîtrise d'une langue et d'élargir leur univers culturel.

Les stages professionnels, complétant une formation linguistique avancée, sont également possibles pour les jeunes titulaires d'un CFC, d'une Maturité professionnelle ou pour les étudiants en HES. Ces jeunes trouvent par eux-mêmes ou par le Centre de séjours des places de stages professionnels en milieu allophone sur la base de la qualité de leur dossier personnel et des dispositions légales relevant des accords établis par l'office fédéral des étrangers.

Des outils d'évaluation dont la reconnaissance et la validité sont de portée internationale – tels le portfolio européen des langues lancé officiellement le premier mars 2001 par la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) ou l'échelle des équivalences établie entre les examens internationaux de langue et les niveaux de la grille européenne d'évaluation des compétences linguistiques – stimuleront progressivement des démarches de ce type et leur donneront une bonne visibilité pour le monde professionnel.

A moyen terme, sont envisagées des attestations ou des reconnaissances d'acquis partiels, en l'occurrence dans le domaine des compétences linguistiques, pour des élèves souhaitant réintégrer une formation scolaire ou un apprentissage après un séjour linguistique de durée conséquente.

5^e invite

« à organiser l'accueil à Genève de jeunes de Suisse allemande, du Tessin ou des Grisons qui souhaiteraient effectuer un stage linguistique dans notre canton »

Dans le cas de séjours linguistiques individuels en contexte scolaire, les établissements genevois assurent d'ores et déjà la responsabilité de faciliter l'hébergement aux élèves concernés. Les demandes adressées aux cantons sont en fait régulièrement honorées.

Dans le cadre d'échanges de classes, l'accueil à Genève d'élèves partenaires demeure le problème central rencontré par les acteurs de ces projets : il est relativement difficile de trouver des familles locales prêtes à accueillir un hôte, ne serait-ce que pour quelques jours. D'autres solutions, moins satisfaisantes, sont parfois envisagées (auberge de jeunesse, abri de protection civile, etc.) qui permettent à Genève d'offrir une réciprocité attendue des partenaires d'échanges.

L'engagement du Cycle d'orientation dans ce domaine depuis 2004 dans le cadre du partenariat organisé avec les cantons de Nidwald, Obwald et Uri doit être relevé. En effet, par le biais des partenariats cantonaux, les

difficultés d'accueil s'atténuent progressivement et les pratiques s'inscrivent dans la durée.

Le site du DIP sur les échanges et les séjours linguistiques, site créé en 2003, inclut d'ailleurs une bourse de places d'accueil disponibles pour les jeunes en échanges à Genève. Il permet de dissocier le problème d'hébergement de celui de l'échange proprement dit et favorise une approche individuelle des demandes accueillies.

Conclusion

L'offre genevoise en matière d'échanges et de séjours linguistiques permet d'ores et déjà de répondre aux besoins individuels les plus particuliers.

Si la généralisation d'un séjour d'une année à l'étranger pour les élèves terminant leur scolarité obligatoire n'est pas à l'ordre du jour, en raison d'une demande très limitée, mais aussi au regard des ressources conséquentes que cela impliquerait, le département de l'instruction publique poursuit néanmoins activement sa politique en faveur de l'introduction dans les parcours de formation d'un séjour linguistique. Il intensifie dans cette perspective sa collaboration avec le Centre de séjours. Parallèlement, il développe la valorisation des expériences et des acquis linguistiques liés au séjour lors du retour dans la scolarité genevoise.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer